



BIO-UV Group

Société Anonyme au capital de 14 154 679 euros
Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S. Montpellier

RAPPORT SEMESTRIEL 2025

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Laurent-Emmanuel MIGEON
Administrateurs :	Vincent QUERE (administrateur indépendant) Thierry CARLES Sylvie ROUSSEL (administrateur indépendant) Simon MARSHALL Xavier BAYLE Stéphanie LE BEUZE (administrateur indépendant) NEXTSTAGE AM ¹
Censeur :	Bertrand FOLLIET

Comités

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023, un comité des rémunérations et un comité stratégique ont été institués par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

La composition des comités est la suivante :

- Comité des rémunérations : Thierry Carles / Stéphanie Le Beuze / Laurent-Emmanuel Migeon
- Comité stratégique : Xavier Bayle / Stéphanie Le Beuze / Simon Marshall / Sylvie Roussel

Comité de Direction

A ce jour, ce comité est composé de 5 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Simon MARSHALL
- Directeur de la division Services : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

¹ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 13 juin 2025 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2028.

Le Groupe BIO-UV

I.1.1 Description des activités du Groupe BIO-UV

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 2 marchés :

- Le marché terrestre constitué des marchés :
 - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloration en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics, et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
 - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA, imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement. Ce marché a désormais atteint son apogée dans la mesure où ces bateaux devaient être équipés à compter du 4^{ème} trimestre 2024.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité sera ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 M€, qui représentait 41% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 25% de l'activité du Groupe au 1^{er} semestre 2025 et devrait rapidement monter en puissance, notamment à l'international ;
- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 6,8 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement

contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 34% de l'activité du Groupe sur le 1^{er} semestre 2025.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group a pu poursuivre son développement à la fois par croissance organique et par croissance externe suite à différentes levées de fonds.

En 2019, BIO-UV Group a acquis la société écossaise TRIOGEN auprès de Suez. Puis en novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC à Toulouse.

Le groupe est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles (CORELEC), d'une filiale en Ecosse spécialisée dans le traitement de l'eau à base d'ozone (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 14 154 679 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 OY. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

I.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur la division Solutions

BIO-UV GROUP a poursuivi le développement de ses produits destinés au marché de la REUSE des eaux usées urbaines, au travers du développement de la solution intégrée CUBIQ (petits usages urbains), et de l'optimisation des gammes existantes pour être mieux positionnées face aux contraintes réglementaires.

Nous avons développé une nouvelle carte électronique de contrôle/commande des réacteurs UV, plus adaptée que les automates industriels utilisés.

Enfin, sur la partie maritime, nous avons mené un projet de R&D pour adapter nos solutions aux besoins de traitement d'eau des éoliennes en mer.

Sur la division Produits, nous avons poursuivi le développement et l'optimisation de nos gammes pour la piscine privée, aussi bien sur les gammes AKERON que O CLEAR.

I.1.3 Technologie

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, électrolyse de sel, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le SARS-Cov 2, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection, à l'instar de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide, pour un investissement raisonnable.

La technologie de traitement par électrolyse de sel est très simple : le principe de l'électrolyse est de décomposer le sel présent dans l'eau en chlore et en sodium, ce qui assure la désinfection, naturellement.

La technologie de traitement par l'ozone, au pouvoir d'oxydation très puissant, techniquement plus complexe à installer et à exploiter, permet, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- un pouvoir augmenté de destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C, ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

I.1.4 Modèle d'affaires

Sur la division Produits, les ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale, sur les marchés principalement Français et en Europe, à des professionnels du marché du traitement de l'eau.

Pour l'activité Solution, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux intégrateurs. Il s'agit ensuite à la division Services de capitaliser sur le parc installé avec une équipe nouvelle dédiée.

Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV Group pendant le 1^{er} semestre 2025 et postérieurement à la clôture

I.1.5 Augmentation de capital réalisée le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

I.1.6 Franchissement de seuil

Consécutivement à l'opération d'augmentation de capital réalisée le 17 février 2025, BIO-UV Group a été averti du franchissement à la hausse du seuil des 5% du capital et du droit de vote par les fonds gérés par Nextstage AM en date du 20 février 2025. A cette date, les fonds gérés par Nextstage AM détenaient 8.50% du capital et 8.34% des droits de vote.

I.1.7 Avancement des activités du Groupe

Au cours du 1^{er} semestre 2025, le chiffre d'affaires du Groupe a reculé de 8% à 20,4 M€. La nouvelle stratégie commerciale commence à porter ses fruits avec une progression de 14% de la division Prestations de services & marché après-vente, progression qui compense le léger repli conjoncturel de la division Produits.

I.1.8 Management et organisation

L'Assemblée générale du 13 juin 2025 a permis de nommer un nouvel administrateur, la société de gestion NEXTSTAGE AM.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 8 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

I.1.9 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet.

I.1.10 Autorisation d’opérer sur les titres de la Société dans le cadre d’un contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2025 :

- Nombre d'actions : 63 249 actions détenues,
- Solde en espèces : 80 856,50 euros.

Au cours du 1^{er} semestre 2025, il a été négocié un total de :

- 109.904 titres à l’achat,
- 104.544 titres à la vente

I.1.11 Evénements post-clôture

Néant.

Principaux facteurs de risques

À l’occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, en juillet 2018, BIO-UV Group avait présenté les facteurs de risque pouvant l’affecter dans le Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l’autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018, et disponible sur son site Internet.

Les litiges et procédures judiciaires présentés dans le Prospectus ont été clôturés, y compris le dernier litige décrit ci-après.

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui est pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l’attente du rapport de l’expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d’année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l’expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1^{er} décembre 2021, l’expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d’œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s’est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Un jugement en date du 21 mai 2025 par le Tribunal de Commerce de Montpellier, confirme la responsabilité telle que décrite par le rapport de l’expert et condamne in solidum les sociétés SOCOME, MAAF ASSURANCES, WISECONSULT et GAN ASSURANCES. Aucune des parties n’a fait appel, ce litige se solde pour BIOUV par un produit net à recevoir d’un montant de 242 k€, qui a été comptabilisé dans les comptes du 1^{er} semestre 2025.

Transactions avec les parties liées

Aucune nouvelle convention règlementée n’a été conclue.

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

30 juin 2025



Table des matières

1 Etats financiers consolidés	13
1.1 Bilan consolidé	13
1.2 Compte de résultat consolidé	14
2 Principes et modalités de consolidation	15
2.1 Préambule	15
2.2 Référentiel comptable	15
2.3 Modalités de consolidation	15
2.3.1 Méthodes de consolidation	15
2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	15
2.3.2.1 Principes	15
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée.....	16
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	16
b. Transactions et soldes.....	16
c. Conversion des comptes des filiales en devises	17
2.4 Méthodes et règles d'évaluation	17
2.4.1 Immobilisations	17
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	17
2.4.1.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	17
2.4.1.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	18
2.4.1.1.3 <i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i>	18
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	18
2.4.2 Stocks	19
2.4.2.1 Evaluation des stocks	19
2.4.2.2 Dépréciation des stocks.....	19
2.4.3 Créances	19
2.4.3.1 Evaluation des créances.....	19
2.4.3.2 Dépréciation des créances	19
2.4.4 Valeurs mobilières de placement	19
2.4.5 Avances conditionnées	19
2.4.6 Subventions d'investissement	19
2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite	20
2.4.8 Impôts différés	20
2.4.9 Crédit d'impôt recherche	21
2.4.10 Charges et produits exceptionnels	21

2.4.11	Trésorerie	21
2.4.12	Opérations en devises étrangères	21
2.4.13	Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	22
2.5	Informations diverses	22
2.5.1	Résultat par action	22
2.5.1.1	Résultat par action	22
2.5.1.2	Résultat dilué par action	22
2.5.2	Honoraires des commissaires aux comptes	23
2.5.3	Tableau de flux de trésorerie	23
2.5.4	Montant des rémunérations	23
2.6	Faits marquants	24
3	Périmètre de consolidation	24
3.1	Périmètre de consolidation	24
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt	24
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	25
4.1	Bilan consolidé	25
4.1.1	Actif immobilisé	25
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition	27
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles	27
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	27
4.1.1.4	Immobilisations financières.....	28
4.1.2	Autres postes d'actif	28
4.1.2.1	Stocks	28
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation	28
4.1.2.3	Impôts différés :.....	29
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités	29
4.1.2.5	Comptes de régularisation	30
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires	30
4.1.4	Autres postes du passif	30
4.1.4.1	Provisions pour risques et charges	30
4.1.4.2	Emprunts et dettes assimilées.....	31
4.1.4.3	Fournisseurs et autres dettes.....	32
4.2	Postes du compte de résultat consolidé	33
4.2.1	Produits d'exploitation	33
4.2.2	Charges d'exploitation	34
4.2.3	Résultat financier	34

4.2.4	Résultat exceptionnel	35
4.2.5	Impôt sur le résultat.....	35
5	Autres informations	36
5.1	Information sectorielle.....	36
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.....	36
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	37
	Ventilation du chiffre d'affaires :	37
5.2	Engagements hors bilan	38
5.2.1	Engagements hors bilan reçus.....	38
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	38
5.2.3	Engagements hors bilan accordés	38
5.3	Evènements postérieurs à la clôture	39

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2025 présentent un total Actif - Passif de 73 389 700 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 1 339 863 €.

Actif en EUR	Net 30/06/2025	Net 30/06/2024	Net 31/12/2024	Passif en EUR	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	36 263 359	37 280 129	36 780 282	Capital	14 154 679	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 175 670	31 175 670	Primes	20 178 663	16 266 836	16 266 836
Immobilisations corporelles	5 368 604	5 127 885	5 312 373	Réserves conso et rés. groupe	7 747 671	6 740 754	6 446 951
Immobilisations financières	306 897	302 111	316 397	Autres	- 690 280	- 410 488	- 374 156
Titres mis en équivalence				Capitaux propres - Part du Grp	41 390 733	32 944 095	32 686 624
Actif immobilisé	41 938 860	42 710 125	42 409 052	Intérêts minoritaires			
Stocks et en-cours	11 259 274	13 284 372	11 498 627	Provisions pour risques et charge	550 682	425 064	510 573
Créances clients et cptes rattachés	6 064 438	4 869 000	3 220 295	Emprunts et dettes financières	21 108 396	25 631 523	23 992 288
Autres créances et cpte de régul.	4 765 464	4 548 622	5 084 611	Dettes fournisseurs et cpte rattaché	5 226 490	5 151 316	4 205 134
Valeurs mobilières de placement	396	393	396	Autres dettes et cpte de régul.	5 113 399	4 676 238	4 692 650
Disponibilités	9 361 268	3 415 724	3 874 288	Dettes	31 448 285	35 459 077	32 890 072
Actif circulant	31 450 840	26 118 111	23 678 217				
Total Actif	73 389 700	68 828 236	66 087 269	Total Passif	73 389 700	68 828 236	66 087 269

1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	20 412 925	22 183 840	39 580 101
Autres Produits d'exploitation	263 748	-211 908	-335 145
Achats consommés	7 458 346	8 130 246	14 595 279
Charges de personnel	4 903 724	4 786 898	9 428 437
Autres charges d'exploitation	4 539 625	4 986 519	9 315 954
Impôts et taxes	174 988	133 505	70 531
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 585 405	2 031 254	3 703 110
Charges d'exploitation	18 662 088	20 068 422	37 113 311
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 014 585	1 903 510	2 131 645
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 014 585	1 903 510	2 131 645
Charges et produits financiers	-332 447	-553 854	-967 694
Charges et produits exceptionnels	-421	-880 704	-1 071 664
Impôts sur les sociétés	341 854	94 495	60 926
Résultat net des entités intégrées	1 339 863	374 457	31 361
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 339 863	374 457	31 361
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)	1 339 863	374 457	31 361
Résultat par action	0,098	0,036	0,003

2 Principes et modalités de consolidation

2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2025 ont une durée de 6 mois contre 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et 6 mois pour les comptes semestriels au 30 juin 2024.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés semestriels sont établis au 30 juin, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 30 juin 2025.

2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément à la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 30 juin 2025.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

L'absence d'amortissement se justifie par le fait que les cycles de vie des produits résultant de l'actif sont estimés comme n'ayant pas de durée limitée dans le temps.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 10.0% et un taux de croissance long terme de 2.0% pour BIO-UV et CORELEC et respectivement 10.5% et 2.0% pour TRIOGEN.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 30 juin 2025, sur la base des hypothèses utilisées pour l'établissement des budgets approuvés par la direction.

2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN LIMITED qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

La société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2025. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même détentrice des titres. Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1 Immobilisations

2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les solutions informatiques faisant l'objet d'amortissement ;
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagés pour générer l'actif.

2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 Stocks

2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 Créances

2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

2.4.6 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.70 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25%	25%
CORELEC	25%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.9 Crédits d'impôt recherche & innovation

Des crédits d'impôt sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Ces crédits d'impôt sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 Charges et produits exceptionnels

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite dorénavant selon l'évolution souhaitée par le Collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2022-06). Désormais, sont uniquement comptabilisés dans le résultat exceptionnel les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel.

2.4.11 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le P.C.G, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 Informations diverses

2.5.1 Résultat par action

2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 1 339 863 € et d'un nombre de titres de 13 657 564, il ressort un résultat par actions de 0.098 € au 30 juin 2025.

2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 30 juin 2025

Le résultat au 30 juin 2025 dilué par action s'établit à 0.109 €.

Résultat dilué par action au 30 juin 2024

Le résultat au 30 juin 2024 dilué par action s'établit à 0.036 €.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2024

Le résultat au 31 décembre 2024 dilué par action s'établit à 0.010 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Au cours du premier semestre 2025, le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal des comptes sociaux des sociétés intégrées s'élèvent à 32 millions d'euros pour PwC Audit et 29 millions d'euros pour le cabinet AAM.

2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net consolidé	1 339 863	374 457	31 361
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	1 348 812	2 118 385	3 309 328
Variation des impôts différés	15 709	82 739	146 969
Plus-values de cession, nettes d'impôt			-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 704 384	2 575 581	3 487 658
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 933 610	1 328 101	3 413 120
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 770 774	3 903 682	6 900 778
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	- 787 615	- 704 334	- 1 938 202
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	12 048	740	64 953
Variation de l'écart d'acquisition			
Incidence des variations de périmètres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 775 567	- 703 594	- 1 873 249
Rachat et vente d'actions propres	- 308 124	75 524	296 564
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	7 719 513		
Emissions d'emprunts		2 166 625	3 150 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 2 883 593	- 4 563 694	- 7 181 128
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 527 796	- 2 321 545	- 3 734 564
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie (A)	5 487 279	930 016	1 393 760
Trésorerie d'ouverture (B)	3 872 355	2 478 595	2 478 595
Trésorerie de clôture (C)	9 359 634	3 408 611	3 872 355
Incidence des variations de cours des devises	-35 724	51 473	100 795

2.5.4 Montant des rémunérations

Le groupe ne souhaite pas communiquer les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux car cela équivaudrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

2.6 Faits marquants

Augmentation de capital du 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse. Le montant net s'élève à 7,7 M€.

Option d'amortissement des emprunts dits « PGE Résilience »

A l'automne 2023, BIO-UV Group avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4^{ème} trimestre 2025 sur une durée de 4 ans. A titre d'information, le capital à rembourser sur l'exercice 2026 de 12 mois s'élève à 713 k€.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 30 juin 2025 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Le périmètre de consolidation est identique au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

La société TRIOGEN HOLDING Limited, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2025. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2024	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	30/06/2025
Ecart d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	19 903 019	121 542	163 071			20 187 632
Concessions, brevets et droits similaires	361 689	2 815	4 725			369 229
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	217 317					217 317
Immobilisations incorporelles en cours	1 015 993	300 475	-	167 796		1 148 672
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 673 688	424 832	-	-	-	53 098 520
Terrains	411 251					411 251
Constructions	5 532 556	10 484				5 543 040
Installations techniques, matériel, outillage	1 879 298	144 532	150 140			2 173 970
Autres immobilisations corporelles	1 465 045	28 099		452		1 492 692
Immobilisations en cours	17 882	176 810	-	150 140		44 552
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 306 032	359 925	-	452	-	9 665 505
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts		3 000				3 000
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	316 235	-		12 500		303 735
Créances rattachées à des participations				-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	316 397	3 000	-	12 500	-	306 897
TOTAL GENERAL	62 296 117	787 757	-	12 952	-	63 070 922

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2024	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	30/06/2025
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	15 483 618		923 824		16 407 442
Concessions, brevets et droits similaires	301 454		10 694		312 148
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	108 335		7 244		115 579
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 893 407	-	941 762	-	16 835 169
Terrains	33 060		3 891		36 951
Constructions	1 905 445		111 468		2 016 913
Installations techniques, matériel, outillage	1 170 833		101 668		1 272 501
Autres immobilisations corporelles	884 322		86 212		970 534
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 993 660	-	303 239	-	4 296 899
Dont crédit-bail et assimilés	1 892 075		98 116		1 990 191
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	19 887 067	-	1 245 001	-	21 132 068

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2025	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2024	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670	31 175 670	-	31 175 670
Frais de recherche et développement	20 187 634	16 407 442	3 780 192	19 903 020	15 483 618	4 419 402	19 076 344	14 320 177	4 756 167
Concessions, brevets, droits similaires	369 229	312 148	57 081	361 689	301 454	60 235	333 189	292 428	40 761
Autres immobilisations incorporelles	217 317	115 579	101 738	217 317	108 335	108 982	187 829	101 778	86 051
Immobilisations incorporelles en cours	1 148 678		1 148 678	1 015 993		1 015 993	1 221 480		1 221 480
Avances, acomptes immobilisations incorporelles									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	411 251	36 951	374 300	411 251	33 060	378 191	411 251	29 169	382 082
Constructions	5 543 040	2 016 913	3 526 127	5 532 557	1 905 445	3 627 112	5 465 112	1 792 565	3 672 547
Installations techniques, matériel, outillage	2 173 970	1 272 501	901 469	1 879 299	1 170 833	708 466	1 403 485	1 131 408	272 077
Autres immobilisations corporelles	1 492 692	970 534	522 158	1 465 045	884 323	580 722	1 638 006	960 397	677 609
Immobilisations en cours	44 552		44 552	17 882		17 882	123 570		123 570
Avances et acomptes									-
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	1 990 191	3 745 778	5 735 969	1 892 075	3 843 894	5 735 969	1 793 958	3 942 011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Titres de participations				-		-			
Actifs nets en cours de cession									
Participations par mise en équivalence									
Créances rattachées à des participations				-		-			
Autres titres immobilisés	162		162	162		162	162		162
Prêts	3 000		3 000						
Autres immobilisations financières	303 736		303 736	316 236		316 236	301 949		301 949
Total	63 070 931	21 132 068	41 938 863	62 296 121	19 887 068	42 409 053	61 338 047	18 627 922	42 710 125

4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 30 juin 2025 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 2.3.2.1).

4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement des deux crédits-baux liés à la construction du siège social en 2013 et à son agrandissement en 2023.

4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 Autres postes d'actif

4.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Matières premières, approvisionnements	8 639 595	8 491 833	9 728 731
En-cours de production de biens	657 953	318 300	653 902
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis	2 596 918	3 260 029	2 795 161
Marchandises	138 407	138 407	106 578
Total	12 032 873	12 208 569	13 284 372

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, et toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent principalement les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 30 juin 2025 pour 774 K€ (vs 710 K€ au 31 décembre 2024) se décomposent de la façon suivante :

- Stock à rotation lente : 324 K€ ;
- Stock relatif à l'activité traitement des surfaces : 426 K€ ;
- Autres pour 24 K€

4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

Créances en EUR	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Créances clients et comptes rattachés	6 198 260	3 220 295	4 869 000
Créances fiscales et sociales	2 317 231	2 680 302	2 343 375
Autres créances	281 070	244 979	19 368
Avances et acomptes versés sur commandes	318 025	283 717	341 190
Actifs d'impôts différés	1 156 408	1 172 117	1 236 347
Charges constatées d'avance	693 632	699 173	605 096
Ecart de conversion actif	- 902	4 323	3 246
Total	10 963 724	8 304 906	9 417 622

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 30 juin 2025.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2025 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 50 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 266 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 0,9 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 450 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 182 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 48 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 357 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 978 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 7 milliers d'euros.

4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 sont identiques et s'établissent à 1 637 milliers d'euros.

Actifs d'impôts différés en EUR	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Activation des déficits reportables	1 637 046	1 637 046	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	68 960	60 308	56 066
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	38 606	52 941	77 843
Autres IDP	- 591 442	- 583 700	- 538 932
Autres IDA	3 238	5 522	4 326
Total	1 156 408	1 172 117	1 236 347

4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Valeurs mobilières de placement	396	396	392
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	233 839	446 611	441 044
Disponibilités et compte de dépôt à terme	9 127 429	3 427 677	2 974 680
Total	9 361 664	3 874 684	3 416 116

4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2023	10 346 993	16 266 833	6 189 935	124 891	-749 387	40 312	32 219 577	
Résultat N				31 361			31 361	
Affectation résultat			124 891	-124 891				
Titres en autocontrôle					296 564		296 564	
Variation des écarts de conversion			100 767				100 767	
Dividendes								
Autres variations								
Subventions investissements						38 355	38 355	
Capitaux propres 31 12 2024	10 346 993	16 266 833	6 415 593	31 361	-452 823	78 667	32 686 624	
Résultat N				1 339 863			1 339 863	
Affectation résultat			31 361	-31 361				
Titres en autocontrôle					-308 124		-308 124	
Variation des écarts de conversion			-35 717				-35 717	
Autres variations			-3 426				-3 426	
Augmentation de capital	3 807 686	3 911 827					7 719 513	
Subvention investissement						-8 000	-8 000	
Capitaux propres 30 06 2025	14 154 679	20 178 660	6 407 811	1 339 863	-760 947	70 667	41 390 733	

Le capital de la Société s'élève à 14 154 679 €. Il est constitué de 14 154 679 actions de 1 € de valeur nominale.

Au 30 juin 2025, le nombre d'actions auto-détenues est de 276 478 actions pour une valorisation dans les comptes de 760 947 euros.

4.1.4 Autres postes du passif

4.1.4.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 304 milliers d'euros et 138 milliers d'euros au titre des garanties accordés aux clients. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « [Provision pour engagement de départ à la retraite](#) ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2025
Provision pour indemnité de départ à la retraite	267 799	36 088			303 887
Provision pour attribution d'actions gratuites	100 356	83 355	- 100 356		83 355
Provision pour risque de change	4 204	5 225	- 4 203		5 226
Provision pour garantie client et litiges	138 214	20 000			158 214
Total	510 573	144 668	- 104 559	-	550 682

4.1.4.2 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2024	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Emprunts obligataires convertibles				-
Autres emprunts obligataires	6 375 452		- 129 612	6 245 840
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 459 412		- 2 506 378	11 953 034
Concours bancaires courants	2 329		- 299	2 030
Emprunts en crédit-bail	3 089 826		- 246 378	2 843 448
Autres dettes financières	65 268		- 1 224	64 044
Total	23 992 287	-	- 2 883 891	21 108 396

Trois emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%
- Capital restant dû : 5 000 milliers d'euros

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 14/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 997 milliers d'euros

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 05/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 249 milliers d'euros

Les dettes financières au 30 juin 2025 d'un montant total de 21 108 396 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	30/06/2025	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	6 245 840	275 255	5 970 585	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 953 034	4 178 123	7 466 496	308 415
Concours bancaires courants	2 030	2 030		
Emprunts en crédit-bail	2 843 448	506 631	1 962 229	374 588
Emprunts et dettes financières divers	64 044	64 044		
Total	21 108 396	5 026 083	15 399 310	683 003

A l'automne 2023, le Groupe avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4^{ème} trimestre 2025.

Le Groupe possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements sur les 12 prochains mois.

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.3 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	886 276	923 461	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 226 490	4 205 134	5 150 199
Dettes fiscales et sociales	3 723 641	3 273 631	3 456 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116	1 116
Autres dettes	485 907	486 008	1 198 570
Ecart de conversion passif	274	- 4 805	120
Produits constatés d'avance	16 196	13 238	21 498
Total	10 339 900	8 897 783	9 827 554

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2025 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 605 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 712 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 2 310 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 95 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 621 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 623 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 925 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 105 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 632 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 613 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 885 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 322 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 Postes du compte de résultat consolidé

4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau via plusieurs technologies (UV, AOP, Ozone, Electrolyse de sel).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	20 412 925	22 183 840	39 580 101
Production stockée et immobilisée	-102 493	-398 094	-890 785
Subventions d'exploitation	33 853	70 256	119 109
Reprises sur provisions et transferts de charges	76 841	107 516	423 276
Autres produits	255 547	8 414	13 255
Autres Produits d'exploitation	263 748	-211 908	-335 145

Notons que la production immobilisée au 30/06/2025 s'élève à 331 milliers d'euros (dont 25 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 96 milliers d'euros pour Corelec) contre 456 milliers d'euros au 30 juin 2024 (dont 63 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et 172 milliers d'euro pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
France	12 582	12 880	19 942
Europe Hors France	3 971	4 757	9 618
Asie	829	1 308	2 370
Moyen-Orient	1 095	1 205	3 064
Amérique	1 406	1 343	3 618
Autre	530	691	968
Total Chiffre d'affaires	20 413	22 184	39 580

En France, BIO-UV Group enregistre des ventes en léger recul impactées par l'activité piscine. Sur l'export, hors impact de la baisse des solutions sur l'activité maritime pour plus de 1 M€, les ventes sont quasi stables.

4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Achats et variations de stocks	7 458 346	8 130 246	14 595 279
Autres achats et charges externes	4 539 625	4 986 519	9 315 954
Impôts et taxes	174 988	133 505	70 531
Charges de personnel	4 903 724	4 786 898	9 428 437
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 241 859	1 683 724	3 128 556
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres provisions et charges d'exploitation	343 546	347 530	574 554
Charges d'exploitation	18 662 088	20 068 422	37 113 311

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 923 milliers d'euros, contre 1 406 milliers d'euros au 30 juin 2024 et 2 569 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

L'effectif fin de période est le suivant :

Effectif	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Cadres	46	49	48
Agents de maîtrise et techniciens	23	24	24
Employés et ouvriers	78	82	77
Total :	147	155	149

4.2.3 Résultat financier

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Produits financiers			
Produits financiers de participations	52 917		
Autres intérêts et produits assimilés	14 745	227	235
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	
Différences positives de change	28 079	18 842	61 859
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers	95 741	19 069	62 094
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	-2 213	192 109	187 629
Intérêts et charges assimilées	327 379	289 214	630 258
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	64 351	75 319	145 218
Différences négatives de change	38 668	16 285	66 682
Ecart de conversion		1 -	4
Total charges financières	428 186	572 923	1 029 788
Résultat financier	- 332 445	- 553 854	- 967 694

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite dorénavant selon l'évolution souhaitée par le Collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2022-06). Désormais, sont uniquement comptabilisés dans le résultat exceptionnel les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Transferts de charges	-	-	-
Quote part du subvention d'investissement	-	-	41 645
Produits cession d'éléments d'actis	-	250	7 815
Autres produits	-	-	14 399
Total produits exceptionnels	-	250	63 859
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	-	847 296	1 065 573
Autres charges	420	-	60 872
Charge exceptionnelle sur climatisation	-	-	2 700
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	-	6 377
Autres charges	-	33 658	-
Total charges exceptionnels	420	880 954	1 135 522
Résultat exceptionnel	- 420	- 880 704	-1 071 663

Le résultat exceptionnel au 1^{er} semestre 2024 était principalement impacté par le solde du litige avec Neptune Benson.

4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	31/12/2024 12 mois
Impôts courants	326 145	11 757	- 86 043
Impôts différés	15 709	82 739	146 969
Total :	341 854	94 496	60 926

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	1 682 140	341 749	1 340 391
Résultat exceptionnel	- 420	105	- 528
Résultat Net	1 681 720	341 854	1 339 863

PREUVE D'IMPOT En EUR	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat consolidé après impôt	1 339 863	374 457	31 361
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	1 339 863	374 457	31 361
Impôt réel	341 854	94 496	60 926
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)			
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	1 681 717	468 953	92 287
IMPOT THEORIQUE GROUPE	420 429	117 238	23 072
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-78 575	-22 742	37 854
JUSTIFICATION DE L'ECART			
Ecart sur bases imposées à taux différent			
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-51 500	-100 000	-136 050
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société			
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-51 500	-100 000	-136 050
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER			
Ecart permanent (Résultat non imposé hors dividendes internes)	23 795	15 594	175 023
Autres bases	-14 594	538	-2 141
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	385	506	1 022
Contribution additionnelle à l'IS	0		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	-36 661	60 619	
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	-27 075	77 257	173 904
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-78 575	-22 743	37 854

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 51 500 € correspond aux Crédit d'Impôt Recherche & Innovation 2025.

5 Autres informations

5.1 Information sectorielle

5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.
- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe. L'activité est dorénavant ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 M€, qui représentait 41% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 25% de l'activité du Groupe au 1^{er} semestre 2025 et devrait rapidement monter en puissance ;
- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. Au 1^{er} semestre 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 6,8 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 34% de l'activité du Groupe sur le 1^{er} semestre 2025.

5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		30/06/2025 12 mois		30/06/2024 12 mois		31/12/2024 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	Activité terrestre	16 932	83%	17 574	79%	30 073	76%
Chiffre d'affaires	Activité maritime	3 481	17%	4 610	21%	9 507	24%
Chiffre d'affaires	Total	20 413	100%	22 184	100%	39 580	100%

Divisions	30/06/2025 6 mois		30/06/2024 6 mois		31/12/2024 12 mois	
	en MEUR	en %	en MEUR	en %	en MEUR	en %
Solutions	5,2	25%	7,2	33%	15,3	39%
Produits	8,3	41%	8,9	40%	13,4	34%
After Market	6,8	34%	6,1	27%	10,8	27%
Total	20,4	100%	22,2	100%	39,6	100%

La division After Market a vu ses facturations progresser fortement de +14%. Cette activité, source de revenus récurrents, est portée par le développement du parc d'équipements installés.

Le chiffre d'affaires de la division Produits est en repli limité de 6% pénalisée par un marché de la piscine qui continue de s'inscrire en nette baisse en 2025. Dans ce contexte, la division Produits conquiert des parts de marché notamment en France grâce notamment à la technologie électrolyse de sel et la nouvelle gamme Akeron développée par Corelec.

Enfin, la division Solutions a vu son chiffre d'affaires se replier de 28% au 1^{er} semestre 2025 impactée notamment par la fin du marché du retrofit dans le maritime depuis septembre 2024.

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 986 109 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 30 juin 2025.

5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 30/06/2025

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 41 476 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 43 878 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 845 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

Au 31/12/2024

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 41 476 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 17 628 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889€
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 500 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 500 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.